

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 23 DECEMBRE 2015 A 18 H 30

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Quinze, le **23 DECEMBRE A 18 H 30**

Extrait affiché le :
24 décembre 2015

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoit, Maire.

7^{ème} séance 2015

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, Mme PANO-WENTZEL Marylène, Mme ANDRE Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

Objet : Complément à la délibération
n° 111/2015.

Absents excusés : M. PIERRAT-LABOLLE Michel
Mme BOULANGER Annie

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme DEMAIZIERE Chantal	à	M. FOUCAL Olivier
M. CHARDIN Denis	à	M. CHMIDLIN Stéphane
M. ROMARY Fabrice	à	Mme DUPONT Virginie

N° 120/2015

Secrétaire de séance : M. DEMENGE Abel

Monsieur Roland DAUTREY, adjoint au Maire, apporte une précision à la délibération n° 111/2015 prise lors du précédent conseil municipal au sujet des tarifs d'entrée à la piscine applicables à l'été 2016. Le changement de tarif « enfant en groupe surveillé » n'a pas été évoqué. Or, celui-ci doit également évoluer. Il est proposé de le faire passer de 0.30 € à 0.60 €.

C'est à l'unanimité de ses membres présents et représentés que le Conseil Municipal délibère et décide du nouveau tarif « enfant en groupe surveillé » à 0.60 €.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,